Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260325-DB_2026_03_003-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY P[illegible]UX
Extrait du registre des délibérations du Conseil [illegible]

Date de la convocation : 16 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 11 heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, proclamés élus à l'issue des opérations électorales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Thierry SIMELIERE, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 16 mars 206, conformément aux dispositions des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. SIMELIERE Thierry, Mme DEDENON Christine, M. TREBOUTA David, Mme HALNA Karine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme BAZIN Elodie, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme LATHUILLIERE Sophie, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, M. MOBUCHON Alain, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Claudine, M. DREUMONT Benjamin, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, M. DARCEL Victorien, Mme BRIAND Armelle, M. D'HERBECOURT Jean, Mme CAMUS Nathalie, M. SOUN Pascal.

Mme BAZIN Elodie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Victorien DARCEL et Mme Nadine RENARD ont été désignés assesseurs et constituent avec le Président, le bureau de vote pour l'élection des Adjoints.

Présents : 23 **Représenté : 0** **Votants : 23**

Délibération n° 2026-03_03

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après avoir demandé quels étaient les candidats qui souhaitaient déposer une liste, le maire constate que deux (2) listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire ont été déposées.

Liste déposée :

Liste Alain MOBUCHON : Alain MOBUCHON – Karine HALNA – Erwan BARBEY CHARIOU – Christine DEDENON – Henri D'HERBECOURT – Sophie LATHUILLIERE

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

La liste de M. Alain MOBUCHON a obtenu vingt-trois (23) voix.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260325-DB_2026_03_003-DE

La liste de M. Alain MOBUCHON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les adjoints élus sont les suivants :

- **M. Alain MOBUCHON est élu 1er Adjoint**
- **Mme Karine HALNA est élue 2ème Adjoint**
- **M. Erwan BARBEY-CHARIOU est élu 3ème Adjoint**
- **Mme Christine DEDENON est élue 4ème Adjoint**
- **M. Henri D'HERBECOURT est élu 5ème Adjoint**
- **Mme LATHUILLIERE Sophie est élue 6ème Adjoint**

Ils sont proclamés adjoints et sont immédiatement installés.

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié par affichage à la porte de la mairie et transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 25 MARS 2026